



## Appel à candidatures

### ACCOMPAGNEMENT DES PME DANS UNE DEMARCHE « DIAGNOSTIC FLASH STRATEGIQUE »

#### Objet de l'appel à candidatures :

Identifier des prestataires susceptibles d'accompagner et de conseiller des entreprises industrielles dans le cadre d'une démarche de « diagnostic flash stratégique » soutenue par les CCI d'Alsace, la DRIRE Alsace et la REGION Alsace.

Identifier des prestataires susceptibles d'accompagner et de conseiller des entreprises.

#### 1. LE CONTEXTE

La compétitivité des entreprises est liée, notamment, à leur capacité à penser leur développement et à élaborer une stratégie à court, moyen et long termes.

Les CCI d'Alsace souhaitent donc permettre aux PME régionales d'introduire une démarche de réflexion stratégique dans leur développement. Le projet est porté par la CCI Alsace. L'Etat (DRIRE Alsace) et la Région soutiennent financièrement cette opération.

Les CCI d'Alsace ont développé un outil de diagnostic pour permettre aux entreprises de mettre en œuvre une première étape dans leur réflexion stratégique. Il s'adresse aux entreprises souhaitant mieux maîtriser et mieux adapter leurs plans d'action à leurs besoins et leurs possibilités en disposant d'un bilan des différents indicateurs les plus importants.

La démarche nécessitant un accompagnement, des prestataires seront proposés aux entreprises qui pourront faire leur choix dans une liste. Le présent appel à candidatures est destiné à élaborer cette liste. Les entreprises pourront toutefois choisir un autre prestataire qui serait plus en adéquation avec leurs besoins sans obérer leur éligibilité aux soutiens de l'Etat et de la Région.

#### 2. DEROULEMENT DE L'OPERATION « DIAGNOSTIC STRATEGIQUE FLASH »

Les prestataires retenus devront se conformer le plus possible au process défini par les partenaires de l'opération. Ils devront également produire des livrables de même type que ceux qui sont déterminés dans le présent appel à candidature.

Phase préliminaire : Le choix du prestataire :

Les partenaires de l'opération détectent des entreprises pouvant émarger au projet et souhaitant être accompagnées dans une démarche de diagnostic stratégique. Ils leur proposent alors une liste de consultants parmi lesquels l'entreprise pourra choisir, si elle le souhaite. Sinon, elle sera libre de proposer un prestataire de son choix. Des prestataires peuvent également proposer le produit à des clients éligibles.

Le consultant disposera d'un maximum de 2 jours de prestations aidés.

Phase de diagnostic :

Le consultant fait connaissance avec l'entreprise et procède à son analyse synthétique. Il est souhaité une analyse à 360° permettant de cerner l'ensemble des indicateurs de l'entreprise. Il pourra s'appuyer sur des analyses SWOT ou un diagramme de Porter, par exemple. Trois axes devront particulièrement être abordés afin de faire l'objet d'analyses spécifiques et de restitutions sous forme de livrables : les finances de l'entreprise, son organisation interne et sa maîtrise de l'environnement externe. Les différents éléments (matrices et diagrammes portant sur les trois axes) devront faire l'objet de livrables remis à l'entreprise.

Cette phase peut prendre de 1 à 2 jours en fonction de l'entreprise (à préciser dès le début de l'opération), y compris une restitution auprès du dirigeant et/ou de son équipe.

Bilan :

Un bilan de l'opération sera effectué par le consultant au sein de l'entreprise, présentant notamment des préconisations pour la suite et l'organisation de l'autonomisation de l'entreprise par rapport à son plan d'actions. Cette phase devra intégrer :

- Une reformulation de la stratégie de l'entreprise
- Un plan d'actions détaillées fait en concertation

Ces éléments devront faire l'objet de livrables remis à l'entreprise. Le référent CCI sera présent lors de cette restitution.

### **3. DUREE, CONTENU ET PRIX DES PRESTATIONS.**

3.1 La durée maximale prise en charge par les financeurs pour une prestation est de 2 jours (deux jours).

3.2 Le contenu de la prestation devra s'approcher le plus étroitement possible des éléments décrits dans l'article 2.

3.3 Le prix des prestations ne pourra excéder 1200 € jour TTC (mille deux cent Euros TTC)

3.4 Le Calendrier de réalisation : les opérations doivent être achevées au 31 décembre 2010.

3.5 La prestation fera l'objet d'une *convention tripartite* entre l'entreprise, le consultant et la CRCI Alsace qui fixera notamment la nature des livrables, la durée de la prestation et les modalités de rémunération du prestataire.

### **4. LES OBLIGATIONS DES CONSULTANTS**

Le consultant désigne dans sa structure le spécialiste chargé de réaliser la prestation pour laquelle il dépose sa candidature.

Le consultant produira une attestation d'assurance de risques professionnels liés à l'activité de consultant, conseiller d'entreprise.

Les Parties s'obligent à la confidentialité et s'engagent à ne divulguer d'information confidentielle qu'à leurs seuls employés qui, en raison de leur implication directe dans les projets en discussion doivent les connaître.

Les Parties s'engagent à prendre les mesures nécessaires en matière de sécurité en vue de garantir la confidentialité des informations.

## **5. LES CRITERES DE SELECTION DES CONSULTANTS**

La sélection des consultants se fera sur dossier par un comité de référencement piloté par la CRCI Alsace.

Le dossier d'offre déposé par le consultant devra comporter :

1. une présentation de son activité, son expérience et ses moyens
2. au moins trois références contactables dans ce domaine d'activité
3. un bilan présentant ses effectifs et son chiffre d'affaires depuis trois ans
4. le CV du ou des spécialiste(s) chargé(s) de la prestation
5. un rapport d'intervention anonyme
6. les prix HT pour une journée d'intervention en entreprise
7. une attestation d'assurances couvrant les risques professionnels liés à l'activité de consultant, conseiller d'entreprise.

L'offre sera rédigée sur papier à entête du prestataire et placée dans une enveloppe cachetée portant la mention « Appel à candidatures diagnostic stratégique flash »

Les consultants retenus seront informés par courrier.

## **6. POINTS D'ATTENTION**

La liste fournie aux entreprises doit faciliter le choix d'un prestataire en « diagnostic stratégique flash » mais ne constitue ni un label ni une référence commerciale qui permettrait à un prestataire dûment référencé de s'en prévaloir en dehors du contexte du projet « diagnostic stratégique flash » des CCI d'Alsace.

Cette action s'inscrit particulièrement dans le cadre du Pacte Automobile Alsace. Une compétence liée à la filière automobile sera un plus pour la candidature des consultants.

Seules les entreprises éligibles aux aides publiques pourront bénéficier de l'opération à savoir les entreprises de moins de 250 salariés, n'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe dont l'effectif total consolidé est supérieur à 250 personnes.

## **7. DEPOT DES OFFRES**

Au plus tard le lundi 22 février 2010 à 12 heures par écrit sous enveloppe adressée par courrier ou déposée à l’attention de Maryse DEMISSY - CRCI Alsace, Le Sébastopol, 3 quai Kléber – CS 20003 - 67085 STRASBOURG CEDEX.

## **8. POUR PLUS D’INFORMATIONS**

Contacteur par mail :

Eric Bonnin

[e.bonnin@colmar.cci.fr](mailto:e.bonnin@colmar.cci.fr)